

# Paris - Charles de Gaulle : des retombées économiques majeures pour les territoires environnants

Insee Analyses Île-de-France • n° 214 • Décembre 2025



Premier aéroport de l'Union européenne pour le transport de voyageurs et pour le fret, la plateforme aéroportuaire de Paris - Charles de Gaulle regroupe 1 360 établissements employant 94 600 salariés et générant une richesse locale annuelle de 9,8 milliards d'euros. La moitié des établissements dépendent d'un groupe multinational. Quatre salariés sur dix relèvent du secteur du transport aérien tandis qu'un quart d'entre eux sont employés dans l'entreposage et les services auxiliaires des transports. La moitié des salariés résident dans l'un des trois départements d'emprise de la plateforme aéroportuaire (Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise et Seine-et-Marne), et la contribution de la plateforme à l'économie des trois départements est très élevée.

En partenariat avec :



Premier aéroport de l'Union européenne pour le transport de voyageurs et pour le fret, Paris - Charles de Gaulle (CDG) a accueilli entre 5 et 7 millions de passagers chaque mois en 2024 et enregistré, pour le seul mois de décembre, le transit de 170 000 tonnes de fret et de courrier. Implanté à la croisée de trois départements franciliens (Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise et Seine-et-Marne), il constitue ainsi un pôle stratégique majeur pour l'économie régionale et nationale.

Cette position centrale s'exprime également dans son ancrage territorial : l'activité aéroportuaire déborde largement du périmètre strict des pistes. Elle irrigue en profondeur ses sept communes d'emprise : Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Compans et Mitry-Mory en Seine-et-Marne, Roissy-en-France et Épiais-lès-Louvres dans le Val-d'Oise, ainsi que Tremblay-en-France en Seine-Saint-Denis. Ensemble, elles forment une véritable plateforme économique et logistique de portée internationale, dont les retombées bénéficient non seulement à ces

## ► 1. Richesse dégagée, nombre d'établissements et de salariés sur la plateforme de Paris - Charles de Gaulle par secteur d'activité en 2023

Secteur d'activité	Nombre d'établissements employeurs	Effectif salarié au 31/12/2023	Effectif en EQTP*	Richesse dégagée (en milliards d'euros)
Industrie	30	530	450	0,05
Construction	10	290	250	0,02
Tertiaire marchand, dont :	1 290	89 550	80 710	9,48
Transports aériens	85	37 680	34 210	5,14
Transports terrestres et transport par conduite	174	4 658	4 421	0,27
Entreposage et services auxiliaires des transports	420	24 020	22 110	2,74
Hébergement-restauration	30	6 920	5 630	0,32
Enquête et sécurité	20	5 310	4 890	0,25
Tertiaire non marchand (services publics)	30	4 190	4 110	0,20
<b>Ensemble</b>	<b>1 360</b>	<b>94 560</b>	<b>85 520</b>	<b>9,75</b>

\* Équivalent temps plein.

**Lecture :** 1 360 établissements sont situés sur la plateforme de Paris - CDG et 94 560 salariés y travaillent au 31/12/2023. Ces établissements dégagent une richesse locale de 9,75 milliards d'euros.

**Champ :** Établissements employeurs actifs hors particuliers employeurs ; effectifs hors intérimaires.

**Source :** Insee, Fare 2023, Flores 2023.

territoires, mais aussi à l'ensemble de l'Est francilien.

L'activité économique liée à l'aéroport dépasse ainsi le seul périmètre de la zone aéroportuaire. De nombreux établissements sont installés à sa périphérie et contribuent à la création d'un large volume d'emplois connexes

► encadré 1. Ainsi, afin d'étudier les retombées économiques de la plateforme, le périmètre de l'étude comprend les établissements directement implantés sur la zone aéroportuaire et ceux ayant une activité en lien avec l'aéroport situés dans l'une des sept communes d'emprise.

En 2023, les 1 360 établissements implantés sur la plateforme emploient 94 600 salariés, ce qui représente l'équivalent de 85 500 emplois à temps plein ► figure 1. L'activité de la plateforme est concentrée, avant tout et sans surprise, dans les secteurs du transport aérien (40 % de l'emploi salarié) et de l'entreposage et services auxiliaires des transports (25 %). Les services liés à la sécurité privée (6 %) et les services publics tels que la douane, la police aux frontières et les services de navigation aérienne (4 %) complètent le panorama. L'industrie et la construction sont, quant à eux, des secteurs d'activité peu présents.

En 2023, 64 % des établissements situés sur la plateforme dépendent d'un groupe. En particulier, 51 % font partie d'un groupe multinational, regroupant à eux seuls 79 % des salariés. Un cinquième des effectifs travaillant pour une multinationale dépendent d'un groupe étranger. Au sein de ces derniers, 34 % des effectifs relèvent de groupes suisses, 19 %, de groupes allemands et 13 %, de groupes états-uniens.

### Près de 10 % de la richesse dégagée dans les trois départements d'entreprise provient de la plateforme

Les établissements de la plateforme génèrent 9,4 % de la **richesse locale dégagée** dans les trois départements réunis, soit 9,8 milliards d'euros en 2023. Alors que les établissements du secteur du transport aérien ne représentent que 6,3 % de l'ensemble de ceux de la plateforme, ils génèrent plus de la moitié de la richesse dégagée. En complément, 28 % proviennent des établissements du secteur de l'entreposage et des services auxiliaires des transports.

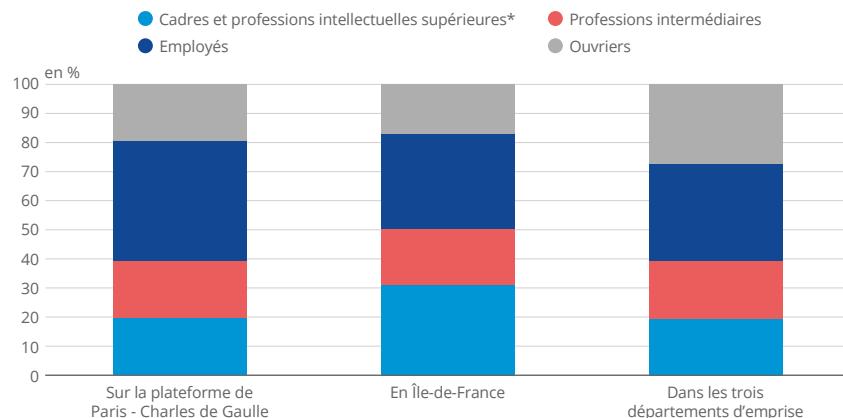
En raison de la concentration des établissements et des emplois dans la commune de Tremblay-en-France, une majorité de la richesse dégagée de la plateforme provient des établissements implantés en Seine-Saint-Denis (61 %). Les établissements du Val-d'Oise génèrent quant à eux 27 % de la richesse dégagée par la plateforme et ceux de Seine-et-Marne, 12 %.

La contribution de la plateforme à l'économie de ces trois départements est très élevée. Ainsi, 13 % de la richesse dégagée par le tissu économique de Seine-Saint-Denis provient de la plateforme. Celle-ci représente 10 % de la richesse dégagée dans le Val-d'Oise, et 4 % en Seine-et-Marne.

### Davantage d'employés au sein de la plateforme qu'en Île-de-France

Le profil des salariés de la plateforme est en lien avec les activités spécifiques présentes sur ce site. Ainsi, quatre salariés sur dix sont employés, contre trois sur dix en Île-de-France ► **figure 2**. Cette surreprésentation correspond à quelques métiers prédominants liés à l'activité aérienne, hôtesses de l'air et stewards, d'une part, et agents civils de sécurité et de surveillance, d'autre part. A contrario, la part des cadres (20 %) est de 10 points inférieure à celle observée parmi l'ensemble des salariés d'Île-de-France. Là aussi, les métiers des cadres sont spécifiques : parmi eux, 27 % sont des officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation

### ► 2. Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle sur la plateforme de Paris - Charles de Gaulle, en Île-de-France et dans les trois départements d'entreprise



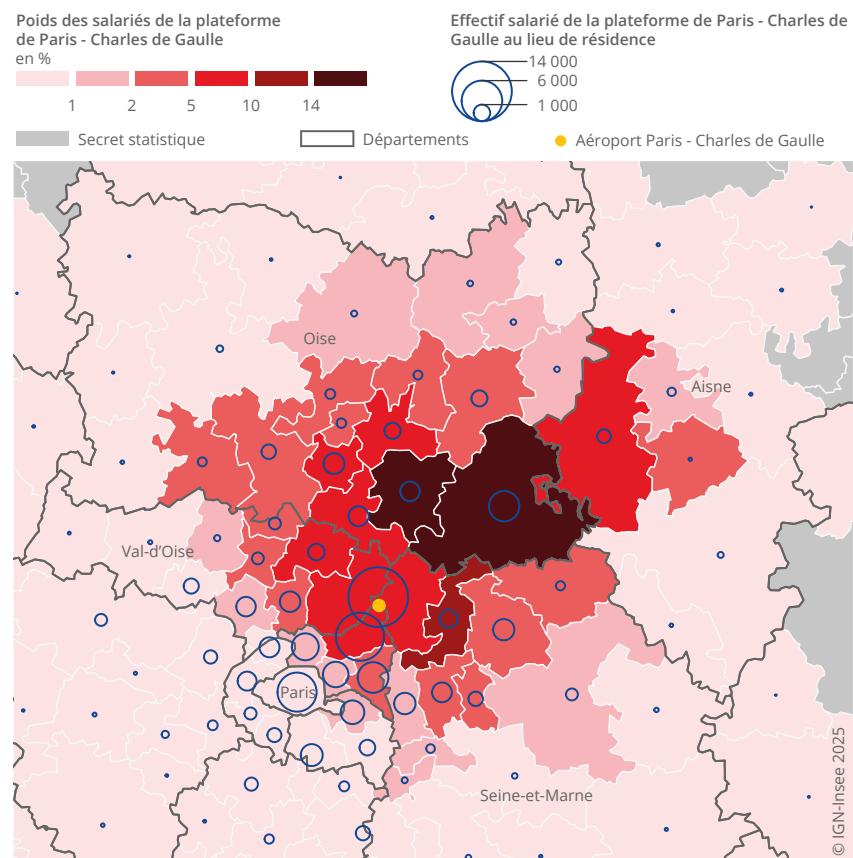
\* Y compris chefs d'entreprise salariés de leur entreprise.

Lecture : En 2023, 41,2 % des salariés travaillant sur la plateforme de Paris - CDG sont des employés.

Champ : Salariés travaillant en Île-de-France au 31/12/2023, hors intérimaires.

Source : Insee, base Tous salariés 2023.

### ► 3. Effectif salarié de la plateforme de Paris - Charles de Gaulle au lieu de résidence et poids de ces salariés par intercommunalité



Note : Certaines intercommunalités sont sur plusieurs départements.

Lecture : En 2023, 13 970 salariés de la plateforme Paris - CDG résident dans la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France, ce qui représente 9 % des salariés résidant dans cette intercommunalité.

Champ : Salariés travaillant dans un établissement employeur au 31/12/2023 de la plateforme Paris - CDG, hors intérimaires.

Source : Insee, base Tous salariés 2023.

civile tandis que 23 % sont des cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers.

Par ailleurs, le taux de féminisation des emplois sur la plateforme (39 %) est plus

faible que dans l'économie francilienne (48 %).

Les salariés se distinguent également par un âge moyen plus élevé, ce qui constitue un enjeu de renouvellement dans les

années à venir : un tiers d'entre eux ont entre 45 et 54 ans (contre 19 % dans la région) et un quart, 55 ans ou plus (21 % en Île-de-France).

Les emplois proposés sur la plateforme sont, très majoritairement, stables. En effet, 87 % des salariés y bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (CDI), une proportion très supérieure à celle observée en Île-de-France dans son ensemble (72 %). Les contrats à durée déterminée (CDD) ne concernent que 5 % des effectifs (12 % pour les salariés de la région).

### La moitié des salariés de la plateforme résident dans les trois départements d'emprise

Parmi les 94 600 salariés de la plateforme, un sur deux vit dans l'un des trois départements d'emprise, avec des proportions relativement proches ► **figure 3.** Ainsi, 19 % résident en Seine-Saint-Denis, 16 % dans le Val-d'Oise et autant en Seine-et-Marne. L'Oise, département limitrophe au nord de la plateforme, est le quatrième département de résidence des salariés (14 %).

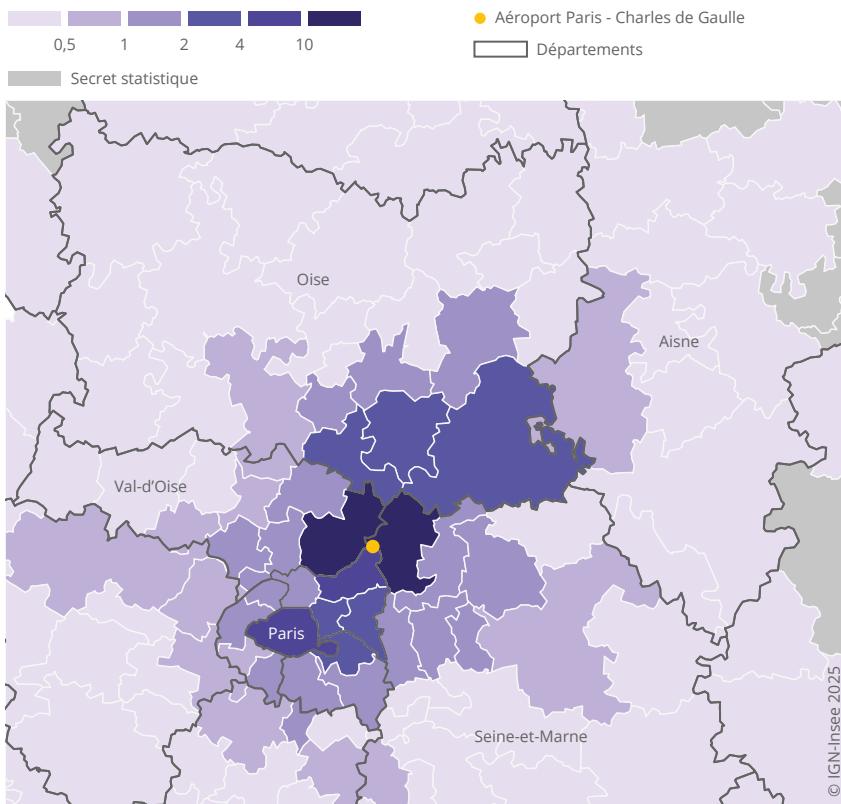
Pар ailleurs, 24 % des salariés de la plateforme résident dans l'une des deux intercommunalités d'emprise de la plateforme : Roissy Pays de France et Paris Terres d'Envol.

De même, la plateforme constitue un employeur d'envergure pour les trois départements d'emprise et pour l'Oise, et l'influence de la plateforme est particulièrement nette dans certaines intercommunalités. Ainsi, 4 % des salariés de l'Oise exercent leur activité sur la plateforme. Cette part est un peu plus faible dans les autres départements : entre 2 % et 3 % pour la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise. En outre, 9 % des salariés résidant dans la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France, soit 14 000 salariés, travaillent sur ce site. Cette proportion est encore plus grande dans certaines intercommunalités proches de l'aéroport telles que la communauté de communes de Senlis Sud Oise ou celle du Pays de Valois : 15 % des salariés vivant dans ces territoires sont employés sur la plateforme. Cette part est un peu moins élevée dans l'EPT Paris Terres d'Envol (6 %), la communauté de communes du Pays de l'Ourcq (4 %) et la communauté d'agglomération du Pays de Meaux (4 %).

Le lieu de résidence des salariés de la plateforme diffère selon leur catégorie socioprofessionnelle. Les ouvriers résident plus souvent en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise : ils représentent

### ► 4. Répartition de la masse salariale des salariés de la plateforme de Paris - Charles de Gaulle selon l'intercommunalité de résidence en 2023

Part des salaires perçus par les salariés de la plateforme de Paris - Charles de Gaulle en %



**Lecture :** En 2023, 11,3 % de la masse salariale versée par les établissements de la plateforme Paris - CDG est perçue par des salariés résidant dans la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France.

**Champ :** Salariés travaillant dans un établissement employeur de la plateforme Paris - CDG, hors intérimaires.

**Source :** Insee, base Tous salariés 2023.

### ► Encadré 1 - Un tissu économique environnant plus diversifié

Le dynamisme de la plateforme Paris - CDG exerce une influence importante sur les territoires environnants. Ainsi, si on élargit le périmètre de la plateforme à un rayon de 10 km autour de celle-ci, le volume d'emplois fait plus que doubler et le nombre d'établissements employeurs y est dix fois plus élevé. Au total, 13 600 établissements employeurs sont implantés sur ce périmètre (plateforme incluse), qui emploient 252 000 salariés.

La plateforme concentre l'essentiel des emplois du transport aérien. D'autres activités connexes, en particulier la logistique, y sont fortement implantées et s'étendent bien au-delà, dans un rayon de 10 km autour du site. C'est notamment le cas de l'entreposage et services auxiliaires des transports : 7 200 emplois situés en périphérie s'ajoutent aux 24 000 emplois de la plateforme dans ce secteur. S'y ajoutent également les transports terrestres (9 000 emplois hors plateforme), les activités administratives et de soutien aux entreprises (2 900 emplois) ainsi que le secteur « enquêtes et sécurité » (5 400 emplois, volume équivalent à celui de la plateforme) et les services publics de sécurité (14 700 emplois). Hors plateforme, d'autres secteurs économiques bénéficient de sa proximité, comme les activités de location (1 400 emplois), le commerce de gros (15 200 emplois hors plateforme pour 640 sur la plateforme), les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager (10 850 emplois), et les travaux de construction spécialisés (13 100 emplois).

En périphérie de la zone aéroportuaire, l'économie apparaît plus diversifiée. On y trouve de nombreux établissements de petite taille et une forte présence d'emplois liés à l'économie résidentielle. Ainsi, 9 000 emplois relèvent de l'enseignement, 9 100 de la santé et 10 900 du commerce de détail.

respectivement 31 % et 25 % des salariés de la plateforme vivant dans ces départements. Il s'agit principalement d'ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport. À l'inverse, les cadres sont moins nombreux à habiter ces territoires (9 % en Seine-Saint-Denis et 12 % dans le Val-d'Oise), mais sont nettement surreprésentés à Paris (33 %).

Les professions intermédiaires sont, quant à elles, surreprésentées au sein des salariés résidant dans l'Oise (28 %), en particulier les professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise (responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises, non cadres, ou techniciens de la logistique et du planning).

Seulement un quart des salariés de la plateforme résident à moins de 20 minutes de leur lieu de travail par la route (tel que mesuré en heures creuses) contre la moitié des salariés de l'Île-de-France, tandis que 12 % sont à deux heures ou plus. La part élevée de salariés éloignés de leur lieu de travail concerne tout particulièrement les personnels navigants, qui représentent près d'un salarié sur cinq. En effet, la moitié d'entre eux résident en province, principalement à proximité de grands aéroports (Bordeaux, Marseille...). Hors personnels navigants, seuls 3 % des salariés résident à deux heures ou plus de la plateforme (contre 9 % des salariés franciliens) et près d'un tiers vivent à moins de 20 minutes de celle-ci. Néanmoins, les emplois offerts par la plateforme restent plus éloignés des lieux de résidence que l'ensemble des emplois franciliens.

## Une rémunération plus élevée des salariés de la plateforme que de ceux de la région

Sur la plateforme de Paris - CDG, un salarié sur deux gagne plus de 2 780 euros net par mois en équivalent temps plein. En moyenne, les salariés du site perçoivent 3 480 euros net par mois. Cet écart important entre le salaire médian et le salaire moyen témoigne d'une forte dispersion des salaires. La moyenne est tirée par les salaires les plus élevés, notamment ceux versés aux personnels navigants. Par ailleurs, les niveaux de salaires (moyen et médian) sont supérieurs à ceux de l'ensemble des salariés franciliens (de l'ordre de 200 euros chacun), alors même que la proportion de cadres est plus faible sur la plateforme. Néanmoins, sans le personnel navigant, qui vit majoritairement en dehors des départements d'entreprise et de l'Oise, le salaire médian des salariés de la plateforme est de 2 600 euros, soit un niveau équivalent à la médiane régionale.

La répartition de la masse salariale montre qu'environ 40 % des rémunérations liées à l'activité de la plateforme sont versées aux salariés résidant dans les départements d'entreprise, alors que ces derniers réunissent 51 % des emplois ► figure 4. La Seine-et-Marne concentre 15 % de la masse salariale, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, 13 % chacun. Par ailleurs, 23 % de la masse salariale est versée aux salariés résidant dans les autres départements franciliens. En dehors de l'Île-de-France, c'est dans l'Oise que ce pourcentage est le plus élevé (14 %). La répartition par département

est liée à la proportion de salariés de la plateforme vivant dans chacun des départements, d'une part, et à leur catégorie socioprofessionnelle et à leur rémunération, d'autre part.

Le salaire médian versé aux salariés résidant en Seine-Saint-Denis est le plus faible de la plateforme (2 250 euros), en raison, en partie, de la surreprésentation d'ouvriers y habitant. De même, les 10 % des salariés les mieux rémunérés gagnent à minima 3 640 euros, niveau inférieur à celui observé pour les 10 % des salariés de la plateforme les mieux payés. À un niveau plus fin, la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France

rassemble seulement 11 % de la masse salariale totale versée par la plateforme, alors qu'elle concentre 15 % des salariés. Dans l'Oise, où la part de la masse salariale de la plateforme est équivalente à celle de l'emploi, le salaire médian atteint 2 990 euros et 10 % des salariés perçoivent plus de 4 810 euros. ●

Mehdi Batije, Xavier Gatepaille, Élisabeth Prévost (Insee), Jean-Luc Bouillie, Jérémy Chabry, Armand Dang Mezang (Paris CDG Alliance)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](#)

### ► Encadré 2 - Le mot du partenaire

Paris CDG Alliance est le regroupement d'intérêt public qui réunit les 15 acteurs institutionnels et économiques engagés autour de la dynamique de la plateforme aéroportuaire : collectivités territoriales du territoire aéroportuaire, État, chambres consulaires régionales (CCI et CMA), ainsi que le Groupe ADP et Air France. Tous partagent une priorité commune : faire en sorte que les habitantes et habitants des territoires d'entreprise et de proximité soient les premiers à bénéficier des opportunités générées par la plateforme.

Ce mandat se traduit par une action opérationnelle de terrain : développement de l'emploi et des compétences, mise en cohérence des politiques territoriales, accompagnement des entreprises de la plateforme, observations économiques et sociales, orientation et formation des publics, et animation d'un écosystème partenarial unique en France.

### ► Sources

Le **fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié** (Flores) 2023 est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements.

La **base Tous salariés** 2023 permet d'avoir accès, pour chaque salarié, à diverses informations (la nature de l'emploi et la qualification, le lieu de résidence, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi, le montant des rémunérations versées...). Le champ couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés (à l'exception des agents des ministères, des services domestiques et des activités extra-territoriales).

**Sirene géolocalisé** : ces données concernent le géocodage des établissements présents dans Sirene. Il est utilisé dès lors que l'établissement n'est pas géolocalisé dans la base Tous salariés.

Le système d'information **Liaisons financières** (Lifi) décrit les liaisons financières entre sociétés. Il permet d'identifier et de caractériser les groupes de sociétés opérant en France et de déterminer leur contour sur le territoire national. Lifi constitue ainsi le répertoire français des groupes de sociétés.

### ► Définitions

La **richesse locale dégagée** est un indicateur issu de la valeur ajoutée des entreprises, qui permet d'évaluer de façon relative l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'une zone. Lorsque l'entreprise est non marchande, la richesse dégagée est assimilée aux rémunérations versées. Lorsqu'une entreprise est mono-établissement, la richesse dégagée est égale à la valeur ajoutée de l'entreprise. Pour les entreprises multi-établissements, la richesse dégagée correspond à la ventilation de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses établissements.

### ► Pour en savoir plus

- Chantelat S., Chopin M., Hervy C., Le Guillou N., « [28 700 salariés dans le complexe industrielo-portuaire de Nantes Saint-Nazaire](#) », Insee Analyses Pays de la Loire n° 134, septembre 2024.
- Alleaume F., Gosselin S., Vignolles V., « [En 2021, l'emploi portuaire diminue à Rouen et progresse au Havre](#) », Insee Flash Normandie n° 143, juillet 2024.
- Bertrand J., Roger R., « [Portrait du pôle de Roissy](#) », L'Institut Paris Region, avril 2020.

